

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. LAURENT FABIUS

1. **Haute Cour de justice. Cour de justice de la République.** – Election des juges titulaires et des juges suppléants (p. 2).

2. **Questions au Gouvernement** (p. 2).

GRÈVE DANS LES SERVICES POSTAUX (p. 2)

MM. Robert Pandraud, Christian Pierret, secrétaire d'Etat à l'industrie.

ARRÊT D'OPÉRATIONS D'ÉQUIPEMENT (p. 2)

MM. Michel Bouvard, Christian Pierret, secrétaire d'Etat à l'industrie.

INDUSTRIE D'ARMEMENT (p. 3)

MM. Pierre Lellouche, Alain Richard, ministre de la défense.

POLITIQUE AGRICOLE EUROPÉENNE (p. 4)

MM. Christian Jacob, Pierre Moscovici, ministre délégué chargé des affaires européennes.

RÈGLEMENTATION DES LICENCIEMENTS (p. 4)

M. Michel Vaxes, Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité.

POLITIQUE DE LA VILLE (p. 5)

M. Roland Carraz, Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité.

POLITIQUE HOSPITALIÈRE (p. 6)

MM. Gérard Charasse, Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat à la santé.

SURGÉNÉRATEUR DE CREYS-MALVILLE (p. 7)

MM. Alain Moyne-Bressand, Christian Pierret, secrétaire d'Etat à l'industrie.

EMPLOIS DE PROXIMITÉ (p. 8)

M. Jean Le Garrec, Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité.

RENTRÉE SCOLAIRE (p. 9)

M. Christian Bataille, Mme Ségolène Royal, ministre délégué chargé de l'enseignement scolaire.

SÉCURITÉ (p. 10)

MM. Bruno Le Roux, Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'intérieur.

EMPLOI HOSPITALIER (p. 10)

M. Gérard Terrier, Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité.

EMPLOI À LA RÉUNION (p. 11)

MM. André Thien Ah Koon, Jean-Jack Queyranne, secrétaire d'Etat à l'outre-mer.

Suspension et reprise de la séance (p. 11)

PRÉSIDENTE DE M. JEAN GLAVANY

3. **Haute Cour de justice** (p. 12).

Résultat du scrutin pour l'élection des douze juges titulaires.

Résultat du scrutin pour l'élection des six juges suppléants.

4. **Cour de justice de la République** (p. 12).

Résultat du scrutin pour l'élection des six juges titulaires et des six juges suppléants.

5. **Désignation de candidats au sein d'un organisme extra-parlementaire** (p. 12).

6. **Dépôt d'un projet de loi de finances** (p. 12).

7. **Dépôt d'une proposition de loi organique** (p. 13).

8. **Dépôt de projets de loi adoptés par le Sénat** (p. 13).

9. **Interruption des travaux de l'Assemblée** (p. 13).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. LAURENT FABIUS

M. le président. La séance est ouverte.
(*La séance est ouverte à quinze heures.*)

1

HAUTE COUR DE JUSTICE COUR DE JUSTICE DE LA RÉPUBLIQUE

Election des juges titulaires et des juges suppléants

M. le président. Avant d'aborder les questions au Gouvernement, je rappelle que vont se dérouler, dans les salles voisines de la salle des séances, les scrutins pour l'élection des juges de la Haute Cour de justice et le scrutin pour l'élection des juges de la Cour de justice de la République.

Des bulletins au nom des candidats sont à votre disposition dans les salles voisines.

Ont été désignés pour procéder à l'émargement des listes des votants :

MM. Victor Brial,
Elie Hoarau,
Louis Guédon,
Mme Paulette Guinchard-Kunstler,
MM. Jean-Pierre Michel,
Gilbert Meyer.

Je déclare ces scrutins ouverts.

Ils seront clos à dix-huit heures.

2

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par les questions du groupe du Rassemblement pour la République.

GRÈVES DANS LES SERVICES POSTAUX

M. le président. La parole est à M. Robert Pandraud.

M. Robert Pandraud. Ma question s'adresse à M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation.

Monsieur le ministre, il y a eu, ces temps derniers, une grève longue et difficile dans les services postaux d'un département que vous connaissez bien.

M. Jean Tardito. Pas vous !

M. Robert Pandraud. Quelle ne fut pas notre surprise d'apprendre que, pour mettre fin à ce conflit, il avait été décidé de payer aux grévistes l'intégralité des journées de grève. (*Murmures sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) J'évoque ici une dépêche d'agence concernant les services postaux d'Ajaccio.

J'aimerais savoir si c'est la nouvelle doctrine officielle. Si c'est le cas, nous en tiendrons compte pour soutenir les revendications légitimes de la fonction publique. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

La parole est à M. le secrétaire d'Etat à l'industrie.

M. Christian Pierret, secrétaire d'Etat à l'industrie. Monsieur le député, le Gouvernement est très attentif à la situation sociale des différents bureaux de poste et des centres de tri. En effet, le mauvais climat social qui s'est développé au cours des derniers mois dans les différents établissements postaux a montré qu'une attention particulière, plus soutenue, qu'une attitude beaucoup plus ouverte au dialogue sont nécessaires.

Le cas que vous signalez, qui, malheureusement, pourrait être illustré d'autres exemples, milite en faveur d'une recomposition complète des rapports entre la présidence et la direction de La Poste, d'une part, et les organisations syndicales représentatives du personnel, d'autre part. Je vous assure que nous infléchirons la politique du Gouvernement dans le sens du dialogue et de l'écoute des travailleurs (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française*), car nous savons que, au cours des derniers mois, vous avez largement manqué à la mission de respect des travailleurs, en particulier au sein des services publics. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Jean Tardito. Le ministre a dit vrai !

ARRÊT D'OPÉRATIONS D'ÉQUIPEMENT

M. le président. La parole est à M. Michel Bouvard.

M. Michel Bouvard. Ma question s'adressait à Mme le ministre de l'environnement et de l'aménagement du territoire, mais je ne doute pas qu'un autre membre du Gouvernement puisse y répondre.

Depuis la nomination du ministre, il ne se passe pas de semaine sans que soient annoncées des suppressions, des suspensions, des modifications de grands projets d'équipement, notamment d'infrastructures.

M. Jean Glavany. Fantasmés !

M. Michel Bouvard. Pourtant, toutes ces infrastructures de communication ont fait l'objet de discussions et de votes au Parlement.

Il y a une semaine, nous avons entendu le Premier ministre affirmer que le Parlement devait être associé aux choix ; or nous avons aujourd'hui le sentiment qu'il est dessaisi de son pouvoir au profit de tel ou tel comité de défense.

M. Patrick Ollier. Au profit de lobbies !

M. Michel Bouvard. C'est la première contradiction.

J'en viens à la deuxième contradiction. Est-il logique, au moment où nous demandons à Amsterdam un plan de relance de l'emploi et de l'activité, donc des grands travaux, d'arrêter ceux qui étaient en cours dans notre pays ?

Ma question est simple : avez-vous chiffré le coût en pertes d'emploi de ces arrêts, de ces suspensions et de ces modifications ? En avez-vous chiffré le coût pour le contribuable, puisqu'il faudra indemniser les maîtres d'ouvrage ou les entreprises qui étaient présents sur les chantiers ?

Un député du groupe socialiste. Et le coût humain ?

M. Michel Bouvard. Enfin, que compte faire le Gouvernement du schéma national d'aménagement du territoire qui devait faire l'objet d'une discussion en 1997, notamment son « volet transports » sur lequel plusieurs d'entre nous, dont Patrick Ollier, ont travaillé et qui est attendu pour désenclaver certaines régions, voire améliorer l'environnement grâce à des infrastructures de transport de fret ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à l'industrie.

M. Christian Pierret, secrétaire d'Etat à l'industrie. Monsieur le député, ...

Plusieurs députés du Rassemblement pour la République. Parlez sans papiers !

M. le secrétaire d'Etat à l'industrie. ... le Gouvernement est très sensible à la nécessité de concilier la politique d'aménagement du territoire, la politique d'équipement de nos régions, la politique de l'emploi et le respect de l'environnement. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) Aussi la conciliation nécessaire entre ces différents impératifs sera-t-elle poursuivie avec l'objectif de mener une politique ambitieuse d'aménagement du territoire,...

M. Patrick Ollier. De déménagement du territoire !

M. le secrétaire d'Etat à l'industrie. ... qui doit naturellement déboucher sur une forte création d'emplois dans nos régions.

En ce qui concerne le cas particulier du canal Rhin-Rhône, notons...

M. Patrick Ollier. Que l'aménagement est passé à la trappe !

M. le secrétaire d'Etat à l'industrie. ... qu'une mission interministérielle, dont la création a été annoncée il y a quelques jours, fera le point sur les conséquences en matière financière, d'emploi, d'aménagement du territoire et aussi juridique vis-à-vis des différentes sociétés – notamment publiques – concernées...

M. Patrick Ollier. Quatorze projets annulés !

M. le secrétaire d'Etat à l'industrie. ... qu'aura la décision irrévocable d'abandonner ce programme.

M. Aloyse Warhouver. Très bien !

M. le secrétaire d'Etat à l'industrie. De toute manière, monsieur le député, nous serons toujours attentifs à ce qu'il y ait convergence entre les préoccupations principales définies par le Gouvernement...

M. Patrick Ollier. Concertation !

M. le secrétaire d'Etat à l'industrie. ... en matière d'équipement et en matière d'emploi sur l'ensemble du territoire. (*Applaudissement sur les bancs du groupe socialiste Et sur plusieurs bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

INDUSTRIE D'ARMEMENT

M. le président. La parole est à M. Pierre Lellouche.

M. Pierre Lellouche. Monsieur le Premier ministre, l'industrie d'armement en France, c'est 300 000 emplois. Depuis deux ans, à l'initiative du Président de la République, une grande politique de restructuration avait été entreprise (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*)...

M. Jean Tardito. Elle est belle cette politique !

M. Pierre Lellouche. ... pour pérenniser ces emplois et permettre à cette industrie de continuer à développer ses parts de marché. Or, aujourd'hui, cette industrie attend de savoir quel est son avenir.

Hier, vous avez critiqué ici même l'hégémonie américaine, mais, il y a quelques jours, au Bourget, vous n'avez donné aucune indication sur la suite des événements ou, plus exactement, fidèle à ce qui semble être votre nouveau mot d'ordre, vous avez indiqué que vous alliez étudier, regarder, et que l'on verrait par la suite. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

En attendant, l'industrie américaine se regroupe et ne cesse de rogner des parts de marché et, au niveau européen, des restructurations ont lieu dans le dos des industries françaises.

Alors, monsieur le Premier ministre, à défaut de vous demander ce que vous allez décider puisque, apparemment, vous ne le savez pas, je vous demande : quand allez-vous décider pour Thomson ? Quand allez-vous décider la fusion Aérospatiale-Dassault ? *Quid* de la restructuration de l'ensemble des industries ? Et, question connexe, comment allez-vous refinancer le GIAT auquel il manquera 3 à 4 milliards de francs dès le mois prochain ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense.

M. Alain Richard, ministre de la défense. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, en prenant la parole pour la première fois dans cette enceinte dans

l'exercice des fonctions gouvernementales qui m'ont été confiées, j'insisterai d'abord sur l'importance que j'attache à la qualité du dialogue avec le Parlement et dirai tout l'honneur que je ressens à dialoguer avec vous sur ces questions majeures. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Je rejoins pleinement la prémisse de M. Lellouche. En effet, depuis deux ans, une politique de restructuration des industries d'armement – de certaines d'entre elles – a été entreprise. Le mot était bien choisi : elle n'est toujours qu'entreprise.

M. Jean Glavany. Très juste !

M. Franck Borotra. Ce n'est pas rien que d'entreprendre !

M. le ministre de la défense. Vous savez mieux que moi, monsieur le député, que toute une série des étapes envisagées de cette politique ont dû être réaménagées, voire purement et simplement annulées, et qu'il y a matière à études, à évaluations, à nouvelles orientations.

M. François Hollande. Très bien !

M. le ministre de la défense. Je crains que, peut-être encore quelque peu traumatisé par des événements politiques récents qui ont changé la perspective d'appréciation d'un certain nombre de dossiers (*Sourires*), vous n'ayez été privé du loisir d'analyser les termes précis de la déclaration faite par le Premier ministre au Bourget sur l'ensemble de ces questions. Si vous prenez la peine de la lire – nous en reparlerons d'ailleurs dans une heure à la commission de la défense où j'ai l'intention de prolonger et d'approfondir l'information du Parlement – vous pourrez vérifier que des principes importants y ont été fixés.

En matière d'aéronautique, nous recommandons le rapprochement du civil et du militaire. A ce stade, nous ne citons pas de noms d'entreprises car certaines négociations – vous avez pu le vérifier depuis un an et demi – n'ont pas forcément vocation à se dérouler sur la place publique. Toujours dans cette matière, nous soulignons que la perspective doit être européenne.

En ce qui concerne l'électronique de défense, l'objectif est au contraire de se servir de l'entreprise Thomson pour constituer un groupe à base française.

Pour conclure, trois principes majeurs doivent guider une telle politique de restructuration.

Premièrement, la perspective européenne. Non seulement nos industries d'armement, mais aussi notre conception des programmes d'armement, doivent être harmonisées avec celles de nos voisins.

M. Martin Malvy. Très bien !

M. le ministre de la défense. Deuxièmement, cela doit se faire en poursuivant le dialogue social et en s'efforçant d'associer autant les représentants des salariés de ces entreprises que leur direction.

M. Gérard Gouzes. Ce qui n'avait pas été fait !

M. le ministre de la défense. Troisièmement, sur des sujets stratégiques de cette importance, je pense que nous serons tous d'accord sur le fait que le dernier mot doit revenir à l'État ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. Pierre Lellouche. Mais quand ?

POLITIQUE AGRICOLE EUROPÉENNE

M. le président. La parole est à M. Christian Jacob.

M. Christian Jacob. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

Le 29 mai dernier, le Parlement européen à l'initiative et avec le soutien des députés européens socialistes, communistes et verts, adoptait une résolution visant à supprimer le caractère obligatoire des dépenses agricoles, ce qui signifie que, chaque année, dans le budget annuel, on remettra en cause notre système de soutien agricole.

M. Jean Glavany. Tant mieux !

M. Christian Jacob. Tant mieux ? Eh bien, les agriculteurs apprécieront !

Prenons un exemple concret : pour des céréales qui seraient semées au mois d'octobre 1997, récoltées en août 1998 et vendues entre août 1998 et juin 1999, nous devons arrêter au 31 décembre 1997, soit huit mois avant la récolte et vingt mois avant la vente, le budget des restitutions, et ce sans disposer d'aucun élément sur la situation des prix et des marchés.

Ma question est la suivante : le ministre français de l'agriculture va-t-il, en conseil des ministres européen, suivre la résolution adoptée par le Parlement européen et soutenue par tous les parlementaires socialistes, s'opposant ainsi complètement aux intérêts des industries agricoles et agro-alimentaires dont, je le rappelle, dépend un emploi sur cinq en France, ou va-t-il, comme tous ses prédécesseurs, rejeter cette résolution, se mettant alors en porte-à-faux vis-à-vis des parlementaires socialistes ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué chargé des affaires européennes, pour une réponse nécessairement courte.

M. Pierre Moscovici, *ministre délégué chargé des affaires européennes.* Monsieur le député, je vous prie d'excuser l'absence du ministre de l'agriculture qui est retenu à Luxembourg par un conseil marathon sur les prix agricoles. Ma réponse sera donc nécessairement succincte.

Votre question est opportune (« Ah ! » *sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République*) puisqu'une proposition globale, communément appelée « paquet Santer », doit être présentée cet été sur les propositions de financements communautaires dans la perspective des années 2000 à 2005.

Sur le fond, je réaffirme que la position du Gouvernement français demeure que les dépenses agricoles doivent rester des dépenses obligatoires. (« Très bien ! » *sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) En effet, cette organisation n'est pas défavorable à l'agriculture française et garantit une certaine continuité, donc la lisibilité, de la politique agricole qui est menée. Telle est la position que le Gouvernement défendra dans les négociations qui s'ouvrent. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. Nous en venons à une question du groupe communiste.

RÈGLEMENTATION DES LICENCIEMENTS

M. le président. La parole est à M. Michel Vaxès.

M. Michel Vaxès. Ma question s'adresse à Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.

Dans sa déclaration de politique générale, M. le Premier ministre a pris l'engagement de changer de politique en matière d'emploi dans la fonction publique. C'est une excellente chose et nous nous en félicitons. Restera bien évidemment à voir quels moyens il convient de donner au service public pour lui permettre d'assurer convenablement ses missions.

En revanche, au moment où le Gouvernement s'assigne comme méthode de travail de s'inscrire dans la durée et de choisir la progressivité et la maîtrise, force est de constater que l'actualité montre qu'un certain nombre de groupes industriels ont pris des décisions dans la précipitation et souvent dans l'opacité pour annoncer des fermetures de sites et des suppressions de milliers d'emplois.

Ce n'est pas ce que les Françaises et les Français attendent de la nouvelle majorité. Il est par conséquent urgent que des dispositions soient prises pour donner un coup d'arrêt à des décisions qui sont au plan humain insupportables et au plan économique très contestables.

C'est la raison pour laquelle, madame le ministre, dans le prolongement de la loi adoptée en 1992 sous votre autorité, il nous paraît souhaitable de mettre en chantier un projet de loi permettant de créer les conditions d'une procédure suspensive des licenciements tant que les partenaires sociaux n'ont pas été consultés et que d'autres solutions n'ont pas été mises en œuvre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.

Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité. Monsieur le député, les exemples que vous venez de citer préoccupent aussi grandement le Gouvernement.

Le Premier ministre m'a chargée de réfléchir à une évolution de la réglementation en matière de licenciement économique. En effet, le licenciement reste encore trop souvent la seule variable d'ajustement d'entreprises qui privilégient une gestion à court terme au lieu de préparer l'avenir, le moyen et le long termes à la fois pour leur stratégie industrielle et pour leurs salariés.

Nous voyons que, dans un grand nombre de plans sociaux, on se contente de prévoir des mesures d'âge et de chèques départ au lieu d'aider les salariés à se reconvertir ou de transférer des activités dans des régions en difficulté. Nous assistons en outre à des abus en matière de licenciement.

La loi de décembre 1992 – vous y avez fait référence – a apporté un mieux. Toutefois, la jurisprudence qui en a découlé, quoique intéressante, peut, en raison de ses fluctuations être source d'insécurité juridique tant pour les salariés que pour les entreprises. Il faut donc remettre tout cela sur la table, et c'est ce que nous allons faire en concertation avec les organisations patronales et syndicales et, bien sûr, avec le Parlement. En attendant, je me suis fait remettre les dossiers en cours et j'examine actuellement le cas d'une grande entreprise automobile qui, en vertu d'une décision récente, devrait bénéficier de l'intervention du Fonds national pour l'emploi à un niveau extrêmement intéressant, alors que son plan social ne comporte aucune mesure de reconversion. Je me penche actuellement sur ce dossier pour voir comment, avec les instruments dont nous disposons, nous pourrions obtenir que ces plans sociaux soient améliorés.

Plus de sécurité juridique pour les entreprises et pour les salariés, moins de précarité, des plans sociaux qui « tiennent la route » : voilà les grands axes de la réforme telle que nous la préparons ensemble. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe Radical, Citoyen et Vert.

POLITIQUE DE LA VILLE

M. le président. La parole est à M. Roland Carraz.

M. Roland Carraz. Monsieur le Premier ministre, je voudrais vous interroger sur la politique de la ville.

Chacun sait que nous sommes confrontés, particulièrement dans les quartiers dégradés, aux conséquences très dures, très âpres, de notre société libérale, avec ses mécanismes particulièrement condamnables d'exclusion et de marginalisation.

Une politique de la ville forte, ambitieuse, volontaire, est donc absolument nécessaire à la paix sociale et à un fonctionnement correct de notre société républicaine.

Vous avez déjà annoncé des mesures relatives au logement, à l'ordre public et à l'école, qui constitueront sans doute demain des éléments importants de votre politique de la ville.

Je souhaite aujourd'hui vous posez trois questions à ce sujet.

La première est relative à la structuration gouvernementale de la politique de la ville, aux échelons ministériel et interministériel.

La seconde est relative au rythme et à la méthode que vous retiendrez pour définir et mettre en œuvre votre nouvelle politique de la ville ; j'attache pour ma part un très grand prix à ce que vous puissiez l'élaborer en étroite concertation avec les maires et les partenaires concernés.

J'aimerais enfin vous interroger, si l'état de la réflexion gouvernementale sur cette question vous permet de me répondre, sur la pérennité de certaines dispositions – je veux parler des zones franches, mises en œuvre par le gouvernement précédent ; ces dispositions, arrêtées au mois de novembre 1996, traduisent une orientation philosophique propre à la majorité qui nous a précédés, une orientation libérale fondée sur des dispositions dérogatoires au droit commun. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Rudy Salles. La question !

M. Roland Carraz. Comptez-vous maintenir ce dispositif ? Ou envisagez-vous de le corriger en répartissant mieux l'effort de l'Etat au profit des collectivités locales, qui ont un très grand rôle à jouer et qui supportent de lourdes charges ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. Patrick Ollier. Qui va payer ?

M. le président. La parole est à Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.

J'appelle l'attention sur le fait que, si les questions sont multiples, il est difficile d'obtenir une réponse courte.

Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité. M. le Premier ministre m'a confié la charge de la politique de la ville (*Exclamations sur les bancs du groupe*

du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française), mais j'ai bien conscience, eu égard à notre conception même de cette politique, que c'est avec l'ensemble de mes collègues – notamment ceux chargés du logement, de la santé, de l'éducation et de la sécurité, donc avec le ministre de l'intérieur – que je dois travailler pour que ces quartiers, qui sont aujourd'hui des lieux de relégation sociale, sans mixité sociale, où n'est assurée que la fonction logement mais où l'emploi, les services publics, la culture et le sport ne sont pas pris en compte, deviennent de vraies villes.

Notre objectif est clair (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République*) : nous voulons nous donner, à moyen et à long termes, les moyens de reconstruire de vraies villes où les différentes catégories sociales puissent vivre ensemble, se rencontrer, où toutes les fonctions sociales soient assurées.

Pour atteindre cet objectif, trois grands axes.

Nous devons tout d'abord répondre aux fonctions de base. Avec mes collègues, nous lutterons donc contre toutes les exclusions concernant l'accès aux soins, au logement, à l'éducation, à la sécurité, ...

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Ce n'est pas vrai !

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. ... ce qui signifie un retour des services publics dans ces quartiers.

Nous consentirons en second lieu un effort particulier dans un domaine que je connais bien car je travaille dans ces quartiers depuis maintenant trois ans (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française*), en y ramenant des activités économiques.

Il ne faut pas oublier, bien entendu, les mesures spécifiques d'aide à la citoyenneté et aux associations, sans lesquelles ces quartiers auraient imploré depuis longtemps.

En ce qui concerne les zones franches, je crois que ce dispositif a eu des résultats positifs dans certains quartiers, même s'il faut lutter contre les abus auxquels donnent toujours lieu les mesures dérogatoires.

Nous faisons en sorte, comme dans certaines villes, en particulier à Lille (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française*) ...

M. Philippe Auberger. Lamentable !

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. ... de régler certaines difficultés et de pourchasser les abus afin que les zones franches ramènent l'emploi, c'est-à-dire l'espoir, dans ces quartiers. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

POLITIQUE HOSPITALIÈRE

M. le président. La parole est à M. Gérard Charasse.

M. Gérard Charasse. Ma question s'adresse à Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. (« *Encore !* » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et de groupe de l'Union pour la démocratie française.)

Les ordonnances d'avril 1996 ont délégué des pouvoirs importants aux agences régionales de l'hospitalisation. Celles-ci sont désormais les seuls interlocuteurs des hôpi-

taux dans le domaine budgétaire, et il faut également rappeler qu'un peu avant 1994 a été établi un système d'évaluation de l'activité hospitalière, le système des points ISA.

Les moyens financiers qui leur sont alloués ne permettront pas à certains établissements de régler leurs charges financières et de personnel.

Cette situation est préoccupante pour de nombreux établissements, en particulier pour celui de Vichy (*Ah ! sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française*), qui prévoit pour le moment un déficit de 11 millions de francs, soit 9 500 000 francs hors masse salariale.

Cette situation est pénalisante et injuste d'abord parce que cet établissement a déjà consenti des efforts importants de restructuration et qu'il n'est pas possible de lui demander davantage sous peine de réduire son activité.

M. le président. Veuillez conclure, mon cher collègue.

M. Gérard Charasse. Ensuite, parce qu'il s'est engagé dans le processus d'élaboration de son deuxième plan hospitalier, qui prévoit la prise en charge globale du malade.

Enfin, parce que la valeur du point ISA de l'établissement de Vichy est très basse, ce qui signifie que cet établissement soigne bien alors qu'il ne bénéficie pas des mêmes crédits que d'autres établissements.

Cette situation est préoccupante pour l'établissement de Vichy comme pour d'autres établissements hospitaliers.

Madame le ministre, quelles solutions proposez-vous dans l'immédiat pour pallier ces difficultés et quelle sera, à long terme, la politique du Gouvernement en ce domaine ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à la santé, pour deux minutes.

M. Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat à la santé. Monsieur le député, j'ai compris que votre question avait à la fois un caractère général et un caractère local. (*Sourires.*)

L'hôpital de Vichy a consenti un effort particulier depuis 1991. Il a proposé un projet d'établissement qui a été couronné de succès ; les performances sont bonnes et les services hospitaliers sont à la hauteur de sa réputation.

Malheureusement, la manière dont le budget de l'hôpital a été géré n'a pas permis de suivre dans les domaines de la réanimation, de la chirurgie et de l'accueil des urgences. L'établissement est très performant mais l'effort doit se poursuivre.

Deux réponses peuvent vous être apportées.

En 1998, une dotation de l'agence régionale d'Auvergne, proposée sur cinq ans, permettra de rééquilibrer les comptes ; j'ai d'ores et déjà demandé qu'une dotation supplémentaire soit proposée en 1997. (*Ah ! sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. le président. Il vous reste quarante secondes, monsieur le secrétaire d'Etat.

M. le secrétaire d'Etat à la santé. Nous allons continuer à travailler sur ce dossier mais, pour nous, la politique hospitalière n'est pas simplement, malgré la nécessité d'une maîtrise, une politique comptable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) Un

hôpital, c'est d'abord un accueil, une qualité des soins, et, bien entendu, une réponse régionale aux préoccupations des patients et des familles.

Avec Mme Martine Aubry, nous travaillerons en ce sens et nous apporterons très vite une réponse sur un plan plus général. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe UDF.

SURGÉNÉRATEUR DE CREYS-MALVILLE

M. le président. La parole est à M. Alain Moyne-Bressand.

M. Alain Moyne-Bressand. J'associe à ma question mes voisins, Charles Millon et Georges Colombier.

Monsieur le Premier ministre, vous avez pris la décision, sans concertation ni dialogue, d'abandonner le surgénérateur de Creys-Malville. Nous savons que cette décision de caractère électoral vise à faire plaisir à Mme Voynet. Mais l'indépendance énergétique de notre pays, à l'origine de laquelle est, entre autres, le général de Gaulle, a fait la richesse de notre développement et de notre économie, et le surgénérateur de Creys-Malville participait de cet esprit.

Son fonctionnement a été confirmé en 1992 par le Premier ministre de l'époque, Pierre Bérégovoy, par MM. les ministres Strauss-Kahn et Hubert Curien, puis par Edouard Balladur. Il a évolué vers la sous-génération, devenant un laboratoire et un outil d'expérimentation. Nous pouvons être fiers de cette technologie que nous partageons avec nos partenaires européens au sein de la société Nersa.

Avez-vous demandé l'avis de Nersa et de nos partenaires avant d'abandonner ce surgénérateur ? Connaissez-vous le coût de cet abandon pour nos partenaires ? Savez-vous ce que vous devrez payer aux communes qui se sont engagées à accueillir les salariés du surgénérateur ? Savez-vous quel coup économique et moral a été porté à notre région par l'annonce de l'abandon du surgénérateur de Creys-Malville ? Vous lui avez fait mal, comme vous avez fait mal à la France en abandonnant une filière nucléaire énergétique dont nous pouvons être fiers. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. Jean Glavany. Alors que vous, vous lui avez fait tant de bien !

M. Alain Moyne-Bressand. Monsieur le Premier ministre, vous êtes allé à Vilvorde pour soutenir les ouvriers de Renault. Viendrez-vous à Creys-Malville, en France, pour soutenir les salariés du surgénérateur ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*) Ou bien y a-t-il plusieurs catégories d'ouvriers ?

Nous refusons cette décision et nous vous demandons de lancer un débat national sur l'énergie. Vous nous aviez annoncé un dialogue ; nous l'attendons !

M. le président. Veuillez conclure, mon cher collègue.

M. Alain Moyne-Bressand. Monsieur le Premier ministre, vous avez désigné Mme Voynet comme ministre de l'environnement et de l'aménagement du territoire. Je crains qu'elle ne soit plutôt le ministre du déménagement

du territoire ! L'avenir vous demandera des comptes ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Vous avez pris quatre minutes sur le temps de votre groupe pour poser votre question alors qu'il est de règle de s'en tenir à deux minutes.

La parole est à M. le secrétaire d'Etat à l'industrie.

M. Christian Pierret, secrétaire d'Etat à l'industrie. Monsieur le député, comme il l'a annoncé il y a quelques semaines, et comme il l'a confirmé dans son discours de politique générale, M. le Premier ministre a, au nom du Gouvernement, annoncé que le programme Superphénix serait abandonné. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert. – « Hou ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Cette décision vient d'une constatation : ce programme a été très coûteux, puisque plus de 60 milliards d'investissements ont été engagés depuis le début de l'opération.

En outre, le programme ne satisfait pas aux ambitions initiales concernant la production d'électricité.

Je tiens à dire très clairement à l'Assemblée nationale qu'il ne s'agit pas d'une décision motivée par une question de sûreté ou de sécurité. (*« Et alors ? » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Le programme Superphénix a en effet un très haut niveau de sécurité (*Exclamations sur les mêmes bancs*), identique à celui des autres installations de la filière électronucléaire.

La décision qui a été prise nécessite une étude approfondie dont je vais essayer de déterminer les contours.

Il s'agit d'abord de déterminer les conséquences et les contraintes juridiques de cette décision.

Il faut ensuite évaluer complètement – et cela va demander du temps – les conséquences techniques et les impératifs de poursuite des recherches nécessaires aux yeux du Gouvernement.

Il faut, en troisième lieu, faire toute leur place aux préoccupations financières puisque sont concernés par le programme Superphénix aussi bien Electricité de France que la Cogema, l'Etat et différents partenaires étrangers, notamment des industriels.

Il s'agit enfin de tenir compte – et vous avez insisté sur ce point dans votre question – des conditions dans lesquelles cet abandon se fera au regard des impératifs d'aménagement du territoire, de maintien de l'emploi et de diversification sur place des activités industrielles. Nous serons très attentifs à tous ces points. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Michel Delebarre. Très bien !

M. le secrétaire d'Etat à l'industrie. Le Gouvernement souhaite concilier le respect de la loi du 30 décembre 1991 relative au traitement des déchets nucléaires et à leur élimination avec l'arrêt du programme Superphénix.

Mais l'Assemblée nationale doit être consciente que ce processus prendra du temps. (*« Ah ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Il est en effet impératif de régler les questions techniques que j'ai évoquées, de se rapprocher des partenaires économiques et financiers, de régler les questions technologiques lourdes, importantes, décisives pour l'avenir du pays, que notre décision entraîne.

M. Jean-Luc Reitzer. Il fallait y penser avant !

M. le président. Veuillez conclure, s'il vous plaît, monsieur le secrétaire d'Etat.

M. le secrétaire d'Etat à l'industrie. Enfin, il faut coordonner correctement les moyens d'aménagement du territoire qui seront mis en jeu pour satisfaire l'obligation d'emploi.

Tout sera réalisé en concertation permanente avec les élus locaux, avec le Parlement et l'ensemble des représentants des personnels de la filière. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

En conclusion, j'affirme à nouveau que la fermeture de Superphénix, qui sera réalisée dans quelque temps, va de pair avec la reconnaissance du travail remarquable qui a été accompli par les ingénieurs, les techniciens et les ouvriers de la filière nucléaire. (*Nouvelles exclamations sur les mêmes bancs.*)

Elle va également de pair avec la confirmation très nette par le Gouvernement que l'engagement de notre pays à produire de l'électricité par la filière électro-nucléaire est irrévocable. Cette filière, qui produit aujourd'hui 80 % de l'électricité de notre pays et assure l'indépendance nationale dans d'excellentes conditions de sûreté et de sécurité de manière non polluante, est essentielle à notre développement économique et énergétique. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. Je constate, mes chers collègues, que, alors même que vous n'êtes pas d'accord, vous applaudissez tous ! (*Sourires.*)

La question était très longue, la réponse aussi, et nous devons passer aux questions du groupe socialiste.

EMPLOIS DE PROXIMITÉ

M. le président. La parole est à M. Jean Le Garrec.

M. Jean Le Garrec. Madame le ministre de l'emploi et de la solidarité, l'emploi est un impératif ; l'emploi des jeunes, un impératif social.

On ne peut construire l'avenir quand on vit dans l'angoisse et dans l'interrogation du lendemain.

Vous avez la lourde responsabilité de mettre en œuvre le programme « jeunes ».

Le Premier ministre, dans son discours de politique générale, s'est engagé à ce que les premiers résultats apparaissent dès l'automne.

Vous avez raison de vouloir utiliser comme levier de créativité et d'innovation ce qui est fait par le mouvement associatif et les collectivités locales. Chaque jour, des projets se bâtissent, par exemple le programme Assises de la région Nord - Pas-de-Calais.

Cela dit, si l'on veut être efficace dans la recherche de nouvelles zones d'emploi, il faut, premièrement, tuer l'idée des « petits boulots ». Les emplois de proximité doivent être qualifiés et pouvoir être pérennisés. En la matière, nous avons besoin de la mobilisation et du soutien de l'Etat.

Deuxièmement, le dispositif doit être le plus simple possible. Il faut éviter toute construction complexe, toute « usine à gaz », comme on a pu en faire dans le passé.

Troisièmement, nous devons autant que faire se peut, aller vite tout en ayant bien conscience de la nécessité de solidité de la démarche.

Ne serait-il pas possible de faire un appel à projets dès à présent, un appel à mobilisation, et de recenser ce qu'il est possible d'engager avec l'appui des collectivités et des associations ?

Vous avez, madame, notre appui politique, notre appui militant et notre appui amical pour cette lourde tâche. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. La parole est à Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.

Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité. Je vous remercie, monsieur le député, de votre soutien amical et efficace. Je sais que vous avez su, dans la région Nord-Pas-de-Calais, et cela avant nous, organiser l'emploi dans de nouvelles filières.

Je répéterai ce qu'a dit le Premier ministre l'autre jour : notre ambition est de redonner un espoir aux jeunes car un pays dont les jeunes doutent est un pays qui a peu d'avenir. Nous souhaitons cependant que cet espoir soit sérieux et solide. C'est pourquoi il ne saurait être question de placer « au forceps », si je puis dire, les jeunes dans les entreprises, les administrations et les collectivités locales.

Ce qui nous intéresse, à partir de ce programme extrêmement ambitieux en faveur de l'emploi des jeunes, c'est d'abord de répondre aux besoins de nos concitoyens qui ne sont pas aujourd'hui satisfaits.

Je pense, par exemple, à l'accompagnement scolaire des plus fragiles, à la sécurité dans les transports, dans les logements et dans les quartiers. Je pense aussi aux champs immenses qui restent à explorer : les services aux personnes, l'environnement, la qualité de vie, l'accès à la culture et aux loisirs pour tous.

Plus nous aurons de temps libre, plus ces besoins se feront sentir et plus nous devons créer d'emplois pour les satisfaire. Dans cette perspective, nous souhaitons utiliser le financement que l'Etat va mettre à la disposition de tous – des administrations, mais surtout des collectivités locales, des associations, des établissements publics et des entreprises privées – pour trouver, tous ensemble, les moyens de répondre le mieux possible à ces besoins.

Que faut-il entendre par « le mieux possible » ? La manière la plus souple possible. Nous ne créerons pas d'usine à gaz. Nous lancerons des appels à projets décentralisés. Tout ce qui sera innovant et pérenne aura l'appui de mon département ministériel et de l'ensemble des ministres qui travailleront avec moi.

D'autre part, nous voulons de vrais métiers. Nous voulons que, dans cinq ans, ces nouveaux métiers qui, je le répète, devront répondre aux besoins de nos concitoyens, soient professionnalisés, qu'ils proposent des carrières et qu'ils soient reconnus.

Mais si nous voulons être très volontaristes, dans le souci d'aller vite et bien, nous ne ferons pas n'importe quoi pour « faire du chiffre ». Encore une fois, nous voulons de vrais métiers, de vrais emplois, de vraies réponses aux besoins de nos concitoyens. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

RENTRÉE SCOLAIRE

M. le président. La parole est à M. Christian Bataille.

M. Christian Bataille. Madame le ministre délégué chargé de l'enseignement scolaire, permettez-moi d'abord de saluer le retour à la priorité donnée à l'éducation nationale, priorité abandonnée depuis quatre ans. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Des situations très difficiles vont être créées dès la prochaine rentrée par des mesures de fermeture de classes déjà très fortement engagées.

Mme Véronique Neiertz. Absolument !

M. Christian Bataille. L'opinion publique, très sensible sur ce point, attend beaucoup du gouvernement de toute la gauche.

M. Francis Delattre. Elle ne va pas être déçue !

M. Christian Bataille. Le Premier ministre a annoncé des mesures...

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française. Parlez sans papier !

M. Jean-Luc Reitzer. Ne lisez pas !

M. Christian Bataille. Vous allez dans un instant comprendre pourquoi je m'aide d'un papier.

Le Premier ministre, disais-je, a annoncé des mesures qui pourraient correspondre à des moyens supplémentaires pour les zones d'éducation prioritaire et – je vais citer Lionel Jospin dans le texte (« Ah ! » *sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française*) – « pour les situations les plus difficiles créées par les fermetures de classe ». Il s'agit notamment des zones rurales et des quartiers urbains en difficultés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

Madame le ministre, quelles mesures précises seront engagées dès la rentrée prochaine pour sauver des classes qui étaient jusqu'à présent condamnées ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. Je donne la parole à Mme le ministre délégué chargé de l'enseignement scolaire tout en invitant M. Bataille à apprendre la déclaration du Premier ministre par cœur. (*Sourires.*)

Mme Ségolène Royal, *ministre délégué chargé de l'enseignement scolaire.* Monsieur le député, laissez-moi d'abord vous remercier de votre question. (*Exclamations et rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Vous exprimez en effet une inquiétude qui est partagée par de nombreux parlementaires sur tous les bancs de cette assemblée ; l'intérêt pour l'école, comme d'autres sujets, dépasse, et c'est heureux, les clivages politiques.

Cette inquiétude, c'est toute la communauté éducative qui la porte – parents, enseignants et enfants – tant il est vrai que la décision de supprimer plus de 5 000 postes...

M. Jean Glavany. C'était la droite !

Mme le ministre délégué chargé de l'enseignement scolaire. ... prise par la droite dans le dernier projet de loi de finances a entraîné de nombreux dégâts sur le territoire : d'abord des fermetures de classes, ensuite une augmentation des effectifs par classe, ...

M. Jean-Luc Reitzer. C'est faux !

Mme le ministre délégué chargé de l'enseignement scolaire. ... enfin une diminution des moyens dans les zones d'éducation prioritaire.

M. Jean-Luc Reitzer. C'est faux !

Mme le ministre délégué chargé de l'enseignement scolaire. Le Premier ministre a pris plusieurs engagements très clairs, que vous venez de rappeler. C'est dans ce cadre que Claude Allègre et moi-même engageons notre action.

M. Michel Delebarre. Très bien !

Mme le ministre délégué chargé de l'enseignement scolaire. Premier engagement : il n'y aura plus de suppression d'emplois dans le service public. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

Cela nous permettra d'envisager sereinement les années qui viennent en concentrant nos efforts sur l'amélioration qualitative de l'éducation nationale.

Deuxième engagement : des moyens supplémentaires seront donnés aux zones d'éducation prioritaire dès la rentrée prochaine. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) J'invite par conséquent tous les parlementaires qui ont des zones d'éducation prioritaire sur le territoire dont ils sont les élus à faire remonter rapidement au ministère, par l'intermédiaire de leur inspection d'académie, les difficultés qu'ils constatent sur le terrain, et cela en coordination avec la communauté éducative. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

J'en viens aux réouvertures de classes. Les classes fermées seront rouvertes chaque fois que leur fermeture aurait entraîné un recul grave de l'égalité des chances entre les enfants et une fragilisation dure de l'espace rural ou urbain dans lequel elles s'inscrivent. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. Philippe Vasseur. Baratin !

Mme le ministre délégué chargé de l'enseignement scolaire. Comment allons-nous procéder ? Un premier inventaire, département par département, nous est déjà parvenu. Il sera bien évidemment affiné afin de situer les points les plus douloureux. A partir de là, le Premier ministre arbitrera pour ce qui concerne le nombre des postes qui seront rétablis et donc le nombre de classes qui seront rouvertes, dans un délai compatible avec l'organisation de la rentrée scolaire.

J'ajoute, notamment à l'intention de tous ceux qui n'ont pas voté contre les fermetures de classes ni contre les suppressions de postes et qui nous disaient, voilà quelque temps encore, que l'on pouvait faire reculer le service public tout en luttant contre l'échec scolaire,...

M. Michel Delebarre. Erreur !

Mme le ministre délégué chargé de l'enseignement scolaire. ... que le service public de l'éducation sera désormais soutenu, encouragé et développé parce que

l'école constitue un formidable atout pour l'aménagement du territoire, l'égalité des chances et l'emploi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

SÉCURITÉ

M. le président. La parole est à M. Bruno Le Roux.

M. Bruno Le Roux. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'intérieur.

La sécurité de nos concitoyennes et de nos concitoyens est un droit et je souhaiterais, avant de formuler ma question, rendre un hommage particulier à ceux qui, policiers ou gendarmes, ont la difficile mission d'assurer cette tâche. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste, du groupe Radical, Citoyen et Vert et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Elle est d'autant plus difficile qu'ils ont le sentiment d'avoir été délaissés depuis maintenant quatre années. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Aux inégalités qui existent dans la société s'est ajoutée une inégalité supplémentaire : l'inégalité devant la sécurité. C'est souvent dans les zones les plus difficiles que se concentrent les problèmes de sécurité, et ceux-ci n'ont pas été réglés ces dernières années. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. Jean-Luc Reitzer. Ben voyons ! D'un côté les bons, de l'autre les méchants !

M. Bruno Le Roux. Le Premier ministre a, dans sa déclaration de politique générale, défini quelques orientations : redéploiement d'effectifs, création de 35 000 emplois.

Monsieur le ministre, la sécurité de proximité est pour nous une priorité. Elle est le socle sur lequel nous pourrions par la suite appuyer, dans les quartiers concernés, de véritables politiques. Nous souhaitons connaître vos orientations et vos projets quant à la mise en œuvre, dans les quartiers, d'un véritable service public destiné à assurer la sécurité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur, pour une courte réponse.

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'intérieur. Monsieur le député, vous avez eu raison de rappeler que la sécurité est un droit. C'est même le premier des droits car la sécurité permet l'exercice de toutes les libertés.

C'est parce que nous ne voulons pas d'une sécurité à deux vitesses, l'une pour les beaux quartiers, l'autre pour les banlieues pauvres, ... (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste, du groupe Radical, Citoyen et Vert. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Jean-Pierre Brard. Très bien !

M. le ministre de l'intérieur. ... que le Premier ministre a annoncé dans sa déclaration de politique générale la création de 35 000 emplois affectés à la sécurité de proximité.

Nous nous sommes mis au travail dès le 19 juin pour définir le profil de ces emplois. Quelques principes simples doivent en effet être posés.

D'abord, il s'agit essentiellement de tâches de prévention. Une sélection reposant sur des critères d'aptitude physique, intellectuelle, morale est nécessaire. Il faut une motivation et une moralité car il s'agit de veiller à la sécurité de nos concitoyens.

La sélection doit être d'autant plus rigoureuse que les jeunes concernés seront associés de plus près aux activités de maintien de l'ordre, aux activités de la police.

M. Francis Delattre. Des CRS !

M. le ministre de l'intérieur. Il faudra les former et assurer leur carrière en leur permettant de se préparer aux concours de la police, de se préparer aux métiers de la sécurité.

Ils seront associés à l'action de la police pour tout ce qui ne concerne pas directement la police judiciaire ou le maintien de l'ordre. Mais on peut imaginer qu'ils interviendront sur la voie publique, en matière de circulation routière, par exemple.

M. Renaud Muselier. Ce seront des agents d'ambiance !

M. le ministre de l'intérieur. Il conviendra également de faire en sorte que ces jeunes puissent être utiles dans la sécurisation, par exemple des abords des établissements scolaires (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste*), des parkings et des centres commerciaux. Ils devront pouvoir prolonger l'action de la police dans tous ces domaines très importants, en particulier – M. Allègre s'en est ouvert à moi – en ce qui concerne la lutte contre la violence aux abords des établissements scolaires.

Dès lors que les tâches, les missions, les profils auront été définis, il faudra...

M. Jean-Pierre Delalande. Les payer ! Comment fera-t-on ?

M. le ministre de l'intérieur. ... associer les collectivités locales et, le cas échéant, les entreprises publiques, comme la RATP ou la SNCF. Il faudra également associer les établissements scolaires et, bien entendu, les services de l'Etat. Ce sera l'objet des contrats locaux de sécurité dont M. le Premier ministre et moi-même avons entretenu hier Mmes et MM. les préfets.

Je conclurai en disant que le recrutement de ces 35 000 jeunes affectés à des tâches de sécurité permettra de resserrer les liens entre la police nationale et la jeunesse. Cette action s'intégrera pleinement dans la tâche de refondation républicaine de la France. (*« Très bien ! » et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

EMPLOI HOSPITALIER

M. le président. La parole est à M. Gérard Terrier pour une très courte question qui appellera une très courte réponse.

M. Gérard Terrier. Monsieur le président, mes chers collègues, nous déplorons aujourd'hui l'augmentation du nombre des plans sociaux dans le secteur public, notamment hospitalier.

M. Jean-Pierre Delalande. Il y a des plans sociaux dans les hôpitaux ?

M. Gérard Terrier. Ces plans sociaux sont évidemment la conséquence de la politique menée jusqu'à une date récente par nos prédécesseurs. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Il est urgent que Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité nous indique quelles mesures elle compte prendre, quelles directives elle pense donner aux responsables du secteur pour stopper les plans sociaux, dans l'attente de la mise en place de notre politique de l'emploi, politique qui devra être conforme à nos engagements. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. Merci de votre concision, mon cher collègue.

La parole est à Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité, pour une réponse présentant la même concision. (*Sourires.*)

Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité. Monsieur le député, je ne reviendrai pas sur ce que j'ai dit concernant les plans sociaux en général. J'ajouterai cependant quelques mots sur les hôpitaux.

Comme l'a précisé tout à l'heure Bernard Kouchner, nous travaillons actuellement sur la situation des hôpitaux, non pas à partir seulement d'une vision comptable, même si nous entendons poursuivre la maîtrise des dépenses de santé (« Ah ! » *sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française*), mais bien à partir de l'état de santé de la population, des soins et des risques, dans chaque établissement, et de ce que les hôpitaux représentent, dans notre pays, pour l'aménagement du territoire et l'emploi.

Nous nous rendons compte que, dans un certain nombre d'établissements, une vision essentiellement comptable a donné lieu à des restrictions en ce qui concerne tant les heures supplémentaires que, parfois même, le recours à des personnels de remplacement, ce qui pourrait poser des problèmes cet été.

En attendant d'afficher une politique plus globale, nous examinons attentivement, au cas par cas, ce que nous pouvons faire pour que nos hôpitaux conservent le haut niveau de qualité qui est le leur et puissent assurer leur indispensable fonction de service public de la santé auprès de la population. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Nous en venons maintenant à une question d'un député non inscrit.

EMPLOI À LA RÉUNION

M. le président. La parole est à M. André Thien Ah Koon.

M. André Thien Ah Koon. Ma question s'adresse à M. le secrétaire d'Etat chargé de l'outre-mer.

Monsieur le secrétaire d'Etat, à la fin de l'année dernière, la Réunion a franchi un nouveau record de chômage, qui atteint aujourd'hui 40 %.

Les solutions d'insertion proposées par l'intermédiaire du FEDOM, qui privilégient les contrats d'insertion par l'activité au détriment des contrats emploi-solidarité, ont provoqué une aggravation de la situation sociale à la Réunion.

Partant de ce constat, je voudrais vous demander s'il vous serait possible de procéder rapidement à un redéploiement des crédits en faveur des contrats emploi-solidarité, l'objectif étant de retrouver le niveau moyen des deux dernières années, c'est-à-dire 30 000 CES au lieu des quelque 16 000 prévus actuellement.

D'autre part, quelle mesure autre que la réservation d'un quota serait-elle mieux adaptée aux difficultés extrêmes que connaissent beaucoup de jeunes Réunionnais qui vivent dans la précarité et qui pourraient ainsi bénéficier de ces dispositions, compte tenu du fait qu'ils sont écartés du système du revenu minimum d'insertion ?

Enfin, il serait souhaitable de déconcentrer la gestion des crédits du FEDOM au niveau de chacun des départements d'outre-mer. Il en résulterait un meilleur ajustement, une plus grande souplesse et une plus grande optimisation dans la mise en œuvre des moyens consacrés à l'insertion, donc des interventions sociales.

Monsieur le secrétaire d'Etat, je voudrais vous demander de prendre en considération la situation de précarité dans laquelle se trouvent les jeunes de notre département et de faire en sorte que, par votre intervention, la gravité de cette situation s'atténue. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à l'outre-mer.

M. Jean-Jack Queyranne, secrétaire d'Etat à l'outre-mer. Monsieur le député, vous vous êtes fait le porte-parole des parlementaires d'outre-mer en exprimant vos préoccupations concernant l'emploi, et plus particulièrement la situation des jeunes. On sait que les problèmes de précarité sont, en outre-mer, accentués, et plus encore dans le département de la Réunion, que vous représentez.

Les crédits sont gérés par le Fonds pour l'emploi dans les départements d'outre-mer, le FEDOM. En deux ans, nous avons vu diminuer pratiquement de moitié les contrats emploi-solidarité ; le gouvernement précédent avait souhaité redistribuer certains crédits vers des contrats d'accès à l'emploi dans le secteur marchand.

Cela étant, le constat que nous pouvons faire aujourd'hui c'est que, comme vous l'avez indiqué, ces contrats n'ont pas tous été utilisés. Il importe donc maintenant – j'ai donné des instructions en ce sens pour le comité permanent du FEDOM – d'utiliser pleinement les moyens disponibles. C'est la première mesure que je préconiserai – je crois qu'elle rejoint vos préoccupations – pour que certaines perspectives puissent être ouvertes aux jeunes des départements d'outre-mer.

Ces interventions s'intégreront dans le programme pour l'emploi des jeunes que prépare Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. Nous travaillerons, avec les parlementaires d'outre-mer, à l'application de ces mesures outre-mer. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

Mes chers collègues, avant de suspendre la séance, je vous rappelle que les scrutins pour l'élection des juges de la Haute Cour de justice et de la Cour de justice de la République sont ouverts jusqu'à dix-huit heures.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à seize heures, est reprise à dix-huit heures cinquante-cinq, sous la présidence de M. Jean Glavany.*)

**PRÉSIDENCE DE M. JEAN GLAVANY,
vice-président**

M. le président. La séance est reprise.

3

HAUTE COUR DE JUSTICE

**Résultat du scrutin
pour l'élection des douze juges titulaires**

M. le président. Voici le résultat du scrutin pour l'élection des douze juges titulaires de la Haute Cour de justice :

Nombre de votants 388
Nombre de suffrages exprimés 382
Majorité absolue 192

Ont obtenu :

M. Jacques Limouzy 382 suffrages ;
Mme Nicole Catala 381 suffrages ;
M. Henry Jean-Baptiste 381 suffrages ;
M. Patrick Ollier 381 suffrages ;
M. José Rossi 381 suffrages ;
M. Gérard Gouzes 380 suffrages ;
M. Jean-Paul Bacquet 379 suffrages ;
M. Bernard Cazeneuve 379 suffrages ;
M. Georges Hage 379 suffrages ;
Mme Christine Lazerges 379 suffrages ;
M. Alain Tourret 379 suffrages ;
M. François Colcombet 378 suffrages.

Ces candidats ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, je les proclame juges titulaires de la Haute Cour de justice.

**Résultat du scrutin
pour l'élection des six juges suppléants**

M. le président. Voici le résultat du scrutin pour l'élection des six juges suppléants de la Haute Cour de justice :

Nombre de votants 382
Nombre de suffrages exprimés 377
Majorité absolue 189

Ont obtenu :

M. Christian Bergelin 376 suffrages ;
M. Jean-Claude Decagny 376 suffrages ;
M. Xavier Deniau 376 suffrages ;
M. Jean Michel 376 suffrages ;
M. André Gerin 375 suffrages ;
M. André Vallini 375 suffrages.

Ces candidats ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, je les proclame juges suppléants de la Haute Cour de justice.

4

COUR DE JUSTICE DE LA RÉPUBLIQUE

**Résultat du scrutin pour l'élection
des six juges titulaires et de leurs six suppléants**

M. le président. Voici le résultat du scrutin pour l'élection des six juges titulaires de la Cour de justice de la République et de leurs six suppléants :

Nombre de votants 365
Nombre de suffrages exprimés 361
Majorité absolue 181

Ont obtenu :

M. Xavier Deniau (titulaire) et
M. Christian Cabal (suppléant) 360 suffrages ;
M. Philippe Houillon (titulaire) et
M. Charles de Courson (suppléant) 360 suffrages ;
M. Patrick Ollier (titulaire) et
M. Thierry Lazaro (suppléant) 360 suffrages ;
M. Jean-Pierre Bacquet (titulaire) et
M. Alain Barrau (suppléant) 358 suffrages ;
M. Bernard Cazeneuve (titulaire) et
Mme Laurence Dumont (suppléant) 358 suffrages ;
M. François Colcombet (titulaire) et
M. Alain Vidalies (suppléant) 356 suffrages.

Ces candidats ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, je les proclame juges de la Cour de justice de la République.

Il appartiendra à la conférence des présidents de fixer la date à laquelle aura lieu la prestation de serment des juges qui viennent d'être élus à la Haute Cour de justice et à la Cour de justice de la République.

5

**DÉSIGNATION DE CANDIDATS AU SEIN
D'UN ORGANISME EXTRAPARLEMENTAIRE**

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre une demande de désignation des deux membres de l'Assemblée nationale au sein du comité de contrôle du Fonds de soutien aux hydrocarbures ou assimilés d'origine nationale.

En application de l'article 26 du règlement et conformément au texte constitutif de cet organisme, j'invite la commission des finances, de l'économie générale et du Plan et la commission de la production et des échanges à désigner chacune un candidat et à remettre son nom à la présidence au plus tard le jeudi 10 juillet 1997, à dix-sept heures.

6

DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI DE FINANCES

M. le président. J'ai reçu, le 25 juin 1997, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi portant règlement définitif du budget de 1995.

Ce projet de loi, n° 33, est renvoyé à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, en application de l'article 83 du règlement.

7

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE LOI ORGANIQUE

M. le président. J'ai reçu, de M. Bernard Perrut, une proposition de loi organique relative à la représentation des retraités au Conseil économique et social.

Cette proposition de loi organique, n° 34, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement.

8

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI ADOPTÉS PAR LE SÉNAT

M. le président. J'ai reçu, le 25 juin 1997, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant la ratification de la convention créant l'Association des Etats de la Caraïbe (ensemble deux annexes).

Ce projet de loi, n° 26, est renvoyé à la commission des affaires étrangères, en application de l'article 83 du règlement.

J'ai reçu, le 25 juin 1997, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et l'Association des Etats de la Caraïbe définissant les modalités de la participation de la République française à l'Association des Etats de la Caraïbe en tant que membre associé au titre de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Martinique.

Ce projet de loi, n° 27, est renvoyé à la commission des affaires étrangères, en application de l'article 83 du règlement.

J'ai reçu, le 25 juin 1997, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant la ratification du traité entre la République française et la République fédérale d'Allemagne relatif à la construction d'un pont routier sur le Rhin entre Eschau et Altenheim (ensemble une annexe).

Ce projet de loi, n° 28, est renvoyé à la commission des affaires étrangères, en application de l'article 83 du règlement.

J'ai reçu, le 25 juin 1997, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant la ratification du protocole sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi des mines, pièges et autres dispositifs tel qu'il a été modifié le 3 mai 1996 (protocole II, tel qu'il a été modifié le 3 mai 1996), annexé à la convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines

armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination.

Ce projet de loi, n° 29, est renvoyé à la commission des affaires étrangères, en application de l'article 83 du règlement.

J'ai reçu, le 25 juin 1997, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation de l'accord de coopération culturelle, scientifique et technique entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Paraguay.

Ce projet de loi, n° 30, est renvoyé à la commission des affaires étrangères, en application de l'article 83 du règlement.

J'ai reçu, le 25 juin 1997, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation de la convention d'assistance administrative mutuelle entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République tchèque pour la prévention, la recherche et la poursuite des fraudes douanières.

Ce projet de loi, n° 31, est renvoyé à commission des affaires étrangères, en application de l'article 83 du règlement.

J'ai reçu, le 25 juin 1997, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République togolaise relative à la circulation et au séjour des personnes (ensemble deux échanges de lettres).

Ce projet de loi, n° 32, est renvoyé à commission des affaires étrangères, en application de l'article 83 du règlement.

9

INTERRUPTION DES TRAVAUX DE L'ASSEMBLÉE

M. le président. L'Assemblée va maintenant interrompre ses travaux.

Sauf circonstances exceptionnelles, M. le président constatera, conformément à l'article 28 de la Constitution et à l'article 60 du règlement, la clôture de la session ordinaire 1996-1997 par voie de publication au *Journal officiel* du 1^{er} juillet prochain.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures.)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*

HAUTE COUR DE JUSTICE

Dans sa séance du mercredi 25 juin 1997, l'Assemblée nationale a élu :

1. Juges titulaires :

M. Jean-Paul Bacquet ;
Mme Nicole Catala ;
M. Bernard Cazeneuve ;
M. François Colcombet ;
M. Gérard Gouzes ;
M. Georges Hage ;
M. Henry Jean-Baptiste ;
Mme Christine Lazerges ;
M. Jacques Limouzy ;
M. Patrick Ollier ;
M. José Rossi ;
M. Alain Tourret.

2. Juges suppléants :

M. Christian Bergelin ;
M. Jean-Claude Decagny ;
M. Xavier Deniau ;
M. André Gerin ;
M. Jean Michel ;
M. André Vallini.

COUR DE JUSTICE DE LA RÉPUBLIQUE

Dans sa séance du mercredi 25 juin 1997, l'Assemblée nationale a élu :

M. Jean-Paul Bacquet (juge titulaire) ;
M. Alain Barrau (juge suppléant) ;
M. Bernard Cazeneuve (juge titulaire) ;
Mme Laurence Dumont (juge suppléant) ;
M. François Colcombet (juge titulaire) ;
M. Alain Vidalies (juge suppléant) ;
M. Xavier Deniau (juge titulaire) ;
M. Christian Cabal (juge suppléant) ;
M. Philippe Houillon (juge titulaire) ;
M. Charles de Courson (juge suppléant) ;
M. Patrick Ollier (juge titulaire) ;
M. Thierry Lazaro (juge suppléant).

**TRANSMISSIONS DE PROPOSITIONS
D'ACTES COMMUNAUTAIRES**

Par lettres du 24 juin 1997, M. le Premier ministre a transmis, en application de l'article 88-4 de la Constitution, à M. le président de l'Assemblée nationale les propositions d'actes communautaires suivantes :

N° E 880. – Communication de la Commission concernant un programme d'action communautaire relatif aux maladies liées à la pollution dans le cadre de l'action dans le domaine de la santé publique. Proposition de décision du Parlement européen et du Conseil adoptant un programme d'action communautaire 1999-2003 relatif aux maladies liées à la pollution, dans le cadre de l'action dans le domaine de la santé publique (COM [97] 266 final).

N° E 881. – Proposition de règlement (CE) du Conseil modifiant le règlement (CEE) n° 822/87 portant organisation commune du marché vitivinicole (COM [97] 267 final).

N° E 882. – Projet d'état prévisionnel pour l'exercice 1998 (volume 1 – Documentation technique).

N° E 883. – Projet d'état prévisionnel pour l'exercice 1998 (volume 2 – Documentation technique).

ORGANISMES EXTRAPARLEMENTAIRES

COMMISSION D'ACCÈS AUX DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

(2 postes à pourvoir : 1 titulaire et 1 suppléant)

M. le président de l'Assemblée nationale a nommé, le 25 juin 1997, Mme Nicole Feidt, en qualité de titulaire, et M. Christian Franqueville, en qualité de suppléant.

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA FONDATION DU PATRIMOINE

(1 poste à pourvoir)

M. le président de l'Assemblée nationale a nommé, le 25 juin 1997, M. Didier Mathus.

